



## Procès-verbal du 12 mars 2019

### Compte rendu

Le **douze mars deux mil dix-neuf**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 5 mars 2019, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :		<b>Présents</b> :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoint ;
- en exercice :	16		Fernand DARGAUD ; Joël CORNELOUP, Laurent PEGON ; Cécile BURDIN, Karine ALMERAS et Maryline PERRIN conseillers municipaux.
- présents :	12	<b>Excusées</b> :	Cécile TALON, Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL et Delphine LINOIS
- votants :	14	<b>Pouvoirs</b> :	Cécile TALON a donné pouvoir à Sandrine GALICHON
- pouvoirs :	2		Delphine LINOIS a donné pouvoir à Cécile BURDIN
Quorum :	9		

Secrétaire : Fabrice CHENAUD - Secrétaire auxiliaire : Sophie BAYET, secrétaire de mairie.

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 19 février : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 19 février 2019.

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- o de la commission communication n°1 du 6 février 2019 : sans observation ;
- o du bureau municipal n°4 du 15 février 2019 : sans observation.

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions du maire qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014 dans le cadre des décisions de non préemption des propriétés bâties au 1188, chemin des Gâtilles, 2168 route de chevrenay et 1380 chemin des Gâtilles .

### Budget communal : vote du compte administratif 2018

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte administratif 2018 qui vient de lui être présenté. Le résultat global de l'exercice est de 201 651.69 € (excédent de fonctionnement : 502 279.50 € et déficit d'investissement : 300 627.81 €), somme ramenée à 450 512.60 € après intégration des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement de 248 860.91 €.

### Budget général 2018 : vote du compte de gestion

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité des votants, le compte de gestion établi par le receveur municipal pour l'exercice 2018. Ses montants correspondent à ceux du compte administratif établi par le maire.

## Affectation du résultat de l'exercice 2018 au budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

<b>AFFECTATION résultat de fonctionnement</b>	<b>502 278.50 €</b>
R 1068 -Affectation en réserves d'investissement	51 766.90 €
R002 -Report en fonctionnement	450 512.60 €

## Fiscalité directe locale : taux d'imposition pour 2019

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, après débat à l'unanimité des votants **BAISSE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suit :

- TH :	taux : 9,52 %	inchangé
- TFPB :	taux : 10,60 %	(à la place de 11.60 %)
- TFPNB :	taux : 35.00 %	(à la place de 36.47 %)

Cette baisse vient en compensation de la hausse de la part communale sur la facturation assainissement décidée pour équilibrer le budget qui supporte depuis cette année les couts d'amortissements de la nouvelle station d'épuration.

## Subventions aux associations - année 2019

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

la Conseil municipal **MODIFIE** à l'unanimité les subventions accordées au titre de l'année 2019 pour l'association basket qui recevra 2 000 € et le FCSN 1 000 €.

## Budget général 2019 : vote du budget primitif

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2019 qui s'équilibre en recettes et dépenses dans les deux sections et arrêté comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 663 714.60 €	1 663 714.60 €
INVESTISSEMENT	1 120 656.32 €	1 120 656.32 €

## Questions diverses

Rapporteur : Daniel DURAND, adjoint au maire

**COMITE DES FETES** : le vide grenier aura lieu le 19 mai prochain. Il se déroulera comme l'an passé dans le Bourg.

**INAUGURATION CENTRE BOURG** : le 22 juin. Le comité des fêtes est prêt à organiser la fête de la musique ce même jour avec la commune.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 30

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 12 mars 2019.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET